Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_104-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29

Vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
23 juin 2026

N° de la délibération
2026-104

L'an 2026, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 23 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 23 juin 2026.

Présents (27) : M. Christian TROADEC, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Catherine BOULANGER, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Alan LE BUREL, Patrice LE DU, Yann MANAC'H, Jean-Yves NICOLAS, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (2) : Hélène GUILLEMOT à Evelyne LE GUERN, Valérie LUCAS à Christian TROADEC

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Daniel COTTEN

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 3 juillet 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 3 juillet 2026

Conseil de surveillance du CHU Brest - Carhaix : demande à la Ministre de la santé et au Préfet du Finistère de rétablir M. le Maire de Carhaix dans ses droits avec voix délibérative

Rapporteur : Isabelle AUFFRET

Depuis la fusion des deux établissements hospitaliers de Brest et Carhaix, Monsieur le Maire de Carhaix était membre du conseil de surveillance en tant que personnalité qualifiée nommée par le Préfet, avec voix délibérative.

Le conseil de surveillance du CHU Brest - Carhaix s'est réuni jeudi 25 juin à Brest. Lors de cette séance, Madame la Directrice du CHU a annoncé à M. le Maire de Carhaix qu'il n'avait plus voix délibérative, mais pouvait participer aux travaux du conseil à titre consultatif, conformément aux dispositions de l'arrêté de l'ARS (Agence Régionale de Santé de Bretagne) du 6 juin 2026 modifiant la composition du conseil de surveillance du CHU.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_104-DE

Cette décision unilatérale, sans concertation préalable, est incompréhensible dans la mesure où le CHU est bien celui de Brest – Carhaix. Il est légitime que le maire de Carhaix y soit représenté au même titre que celui de Brest.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la motion et demande à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Préfet du Finistère de rétablir le Maire de Carhaix dans ses droits, avec voix délibérative au sein du conseil de surveillance.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 30 juin 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

